

## Michel Le Faou nouveau président du CAUE Rhône Métropole

A l'issue de son assemblée générale, mardi 15 septembre 2015, le CAUE Rhône Métropole a renouvelé son conseil d'administration qui a élu son nouveau président et son vice-président. Michel Le Faou succède à Paul Delorme pour un mandat de trois ans à la présidence et Daniel Valéro à la vice-présidence.

Michel Le Faou est adjoint au maire de Lyon délégué à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'habitat, au logement et vice-président de la Métropole de Lyon délégué à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'habitat, président de l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise. Daniel Valéro est vice-président du Conseil Départemental délégué au logement et aux nouvelles technologies et maire de Genas.

A cette occasion, Michel Le Faou a souligné l'importance de maintenir les missions du CAUE sur la Métropole de Lyon et le Rhône dans l'esprit de solidarité des territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Il a également insisté sur l'importance du développement du rôle de médiation du CAUE auprès des différents organismes qui œuvrent à la qualité architecturale, aux réflexions urbaines et au fait métropolitain.

Cette nouvelle gouvernance scelle la décision des deux collectivités de conserver un seul CAUE sur la Métropole de Lyon et le Département du Rhône. Ses quatre missions de service public sont également confortées : conseil aux collectivités et aux particuliers, sensibilisation et actions éducatives, formation des élus, des techniciens et des professionnels du cadre bâti et paysager.

### CAUE Rhône Métropole : une association loi 1901

Pour rappel, la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, a créé les conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes investis d'une mission d'intérêt général dans un cadre et un esprit associatifs. Le CAUE dans le Rhône a été mis en place en 1979 par l'assemblée départementale. Il est financé par une part de la Taxe d'Aménagement. Il assure des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.